



## Une prévoyance vieillesse pour tous, sans privilèges !

### Introduction

La prévoyance vieillesse est au cœur du système de protection sociale. Elle se fonde sur l'expression démocratique, dans un État de droit, de la volonté de solidarité des Hommes entre eux. Les revenus de substitution qu'elle garantit sont un élément essentiel de solidarité : entre les actifs et les rentiers d'une part, entre les employeurs et les employé-e-s d'autre part.

Durant des décennies, notamment lors des Trente Glorieuses, le PS s'est engagé pour améliorer le revenu des rentières et des rentiers et, par conséquent, réduire les poches de précarité qui régnaient au sein de cette population. Si l'heure est certes à la consolidation à long terme des régimes AVS et LPP, il faut cependant veiller aux objectifs politiques majeurs et aux équilibres subtils qui devront protéger à la fois les personnes assurées et les bénéficiaires de prestations, sans action unilatérale orientée par des ambitions de démantèlement social. Pour le PS, « Réforme » ne signifie en aucun cas « Réduction des prestations sociales ».

Dans cette perspective, le PS Suisse poursuit les huit buts suivants:

#### 1. Des rentes assurant le minimum vital !

Il est évident que le niveau des rentes AVS est trop bas pour pouvoir couvrir le minimum vital comme le prévoit pourtant la Constitution fédérale. C'est pourquoi beaucoup de personnes, notamment les résident-e-s de homes pour personnes âgées et de centres de soins, dépendent des prestations complémentaires. Leurs rentes sont trop faibles et, dans de nombreux cas, ils ne possèdent qu'un maigre 2<sup>ème</sup> pilier, pour autant qu'ils en aient un. Cet état de fait est inacceptable. Le PS soutient donc une augmentation des rentes comme le prévoit d'ailleurs l'initiative « AVS *plus* ».

#### 2. Pas d'égalité de l'âge de la retraite sans égalité salariale !

Bien que la Constitution et la Loi fédérale sur l'égalité donnent aux femmes le droit à un salaire égal pour un travail égal, cette très ancienne exigence n'est pas respectée dans la réalité du marché du travail. Relever l'âge de la retraite des femmes reviendrait à les pénaliser encore davantage. Le PS entend donc promouvoir un âge de la retraite identique pour toutes et tous, lorsque l'égalité économique des genres, en particulier l'égalité salariale, sera atteinte.

#### 3. Un modèle pour chacun-e, basé sur les années de cotisation !

Le PS veut un système de rentes qui tienne compte des années de cotisation et pas seulement de l'âge. Dans cette réforme, nous voulons assurer les bases d'un changement fondamental du système et fixer un nombre d'années de cotisation ouvrant le droit aux prestations AVS et LPP pour tous, sans privilèges !

#### **4. Stopper la croissance des capitaux du 2<sup>ème</sup> pilier !**

Le 2<sup>ème</sup> pilier gère une fortune globale accumulée de 640 milliards de francs qui doivent être investis de manière à atteindre le rendement exigé par le taux minimum fixé. Cette obligation d'investir déploie de nombreux effets négatifs, par exemple sur les marchés immobiliers et fonciers. Le but du PS est, d'une part, de rééquilibrer le poids entre les piliers et dans cette perspective, de renforcer le 1<sup>er</sup> pilier. D'autre part, le PS veut freiner le besoin croissant en investissement par le renforcement du principe de répartition (Fonds de sécurité) dans le 2<sup>ème</sup> pilier.

#### **5. Transparence et bonne gouvernance dans le 2<sup>ème</sup> pilier !**

En ce qui concerne la LPP, la fortune accumulée dans le 2<sup>ème</sup> pilier est propriété des salarié-e-s de ce pays. Le PS entend obtenir la garantie que cet argent revienne intégralement aux assuré-e-s, car il serait inadmissible de les spolier de ce capital-vieillesse. Le PS veut aussi une pleine transparence dans la gestion du 2<sup>ème</sup> pilier et une application stricte des principes de bonne gouvernance par les sociétés qui en sont chargées. Cela signifie que la ligne de conduite des caisses de pension doit être contrôlée de manière stricte par la Confédération et leur imposition mieux inspectée, afin d'étendre de manière efficace les droits de codécision des assuré-e-s.

#### **6. Renforcer la prise en compte du temps partie dans le 2<sup>ème</sup> pilier !**

Les travailleur-se-s à temps partiel sont aujourd'hui largement défavorisé-e-s, voire exclu-e-s des caisses de pensions. C'est principalement dû à la déduction de coordination ou au revenu minimal annuel fixé. Souvent, les travailleur-se-s à temps partiel ne recevront du second pilier qu'une petite rente, voire aucune. Ils devront donc dépendre des prestations complémentaires. Les femmes sont les principales concernées par cette problématique. A court terme, certaines mesures sont réalisables, en attendant un changement en profondeur du système. Ainsi, le PS demande un abaissement de la déduction de coordination et du seuil d'accès.

#### **7. Pas de prévoyance de luxe pour les riches !**

Aujourd'hui, dans la prévoyance professionnelle, un revenu jusqu'à 850'000 francs bénéficie d'un allègement fiscal. C'est bien plus que ne le justifie l'intérêt public à bénéficier d'une prévoyance vieillesse solide. La LPP doit donc retrouver sa mission première. L'objectif du PS est de parvenir à une limitation des revenus assurés, à l'élimination des conditions spéciales offertes en cas de rachat, ainsi qu'à une interdiction du préfinancement individuel des retraites anticipées.

#### **8. Garantir un financement socialement supportable !**

Le PS veut introduire un impôt fédéral sur les successions, qui apporterait une contribution substantielle permettant de garantir le financement d'une AVS forte. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le PS va aussi s'engager pour empêcher les décisions dommageables à l'AVS telles qu'elles se dessinent actuellement dans la réforme de l'imposition des entreprises.